

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET DE L'ALPHABETISATION

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION SCOLAIRE

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

35/716 DU 15/5/85

DECRET N° _____/MEFA.DGAS.DPAA.SP.P1 portant

Inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1982 de Monsieur NTEHEM. Dominique, Inspecteur de l'Enseignement Primaire des Cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo

LE PREMIER MINISTRE ;

(/ I S A S :

D.G.FP.

~~XXXXX~~

Certaines dispositions de la Constitution du 8.7.79 ;
(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 76/84 du 7.12.84 ratification
de l'ordonnance n° 019/84 du 23.8.84 portant modification d
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
Fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur
les rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut
général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 64/165/FP-BE du 22.5.1964 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 65/170/FP/BE du 25.6.1965 réglementant l'av
ancement des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indi
ciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984 portant nomination du
Premier Ministre ;

(/u le décret n° 84/856 du 13.8.1984 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 84/860 du 20.8.1984 portant organisation de
intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le procès-verbal de la Commission Administrative Pari
taire d'avancement réunie à Brazzaville en date du 23 Juillet 1984 ;

~~modification~~

(/u le décret n° 62/198/FP-PC du 5.7.62 relatif à la nomi
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le rectificatif n° 84/856 du 13.8.84 par le décret
n° 84/856 du 13.8.84, portant nomination des membres du Gouvernement ;

(/u le décret 67/304/MJT-DGT du 30.9.1967 modifiant le
tableau hiérarchie des cadres de la catégorie A de l'Enseignement Secondaire
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 1, 20 et 21 du décret
64/165/FP-BE du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

SECRET :

.../...

ARTICLE 1er : Monsieur NTAMBA Dominique, Inspecteur de l'Enseignement Primaire de 4^e échelon des Cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement), en Service à Brazzaville est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1982 pour le 5^e échelon de son grade à deux (2) ans.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, Publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et Communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 15 MAI 1985

PAR LE PREMIER MINISTRE,

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
FONDAMENTAL ET DE L'ALPHABETISATION

Bernadette BAYONNE

Ange Edouard FOUNGUI

LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET

LE MINISTRE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Bernard COMDO MATSIONA

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU

AMPLIATIONS :

- MEFA-CAB 2
- DGAS 2
- DPAA/SP 4
- DGB 2
- DCF 2
- DGTFF/DFP 3
- JORPC 1
- TRESOR 1
- SGCM/BC 2
- B/SOLDE 2
- DOSSIERS DPAA 4

- DOSSIERS DFP 4
- BEN-PETRASSEIC 2
- C. PARTI/MEFA 2
- INTERESSE 1